



FICHE TECHNIQUE : DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Préalables :

- La destruction des nids détectés après le départ des fondatrices n'a pas d'utilité (date indicative qui peut varier selon les zones concernées : 15 novembre).
- Les nids présentant un risque pour le public et les ruchers sont à prioriser.
- La destruction doit être réalisée par un désinsectiseur référencé, qui s'est ainsi engagé à respecter les bonnes pratiques de destruction des nids (charte – cf. fiche technique n°2)



NIDS PRIMAIRES (FONDATION)

Les nids primaires sont souvent abrités, situés à moins de 5 mètres de hauteur et contre des bâtiments divers. Le repérage et la destruction sont facilités dans ces conditions. Des précautions sont à prendre pour détruire le nid avec la fondatrice. Toute intervention dans la journée en l'absence de fondatrice est inutile. Intervenir de nuit si possible. Se rapprocher du référent local qui vous indiquera la marche à suivre :

- ✓ **Destruction mécanique** : c'est la méthode préconisée en prenant les précautions d'usage de protection et d'éloignement du public (cf. charte de bonnes pratiques en matière de destruction des nids – fiche technique n°2). La destruction peut se faire : en écrasant le nid et la fondatrice avec un objet plat ou à l'aide d'un bocal et d'une spatule en le décrochant rapidement.
- ✓ **Destruction par le froid** : les nids plus petits peuvent être congelés pendant 24h pour éliminer les nymphes.
- ✓ **Destruction par bombe insecticide adaptée avec pyrèthres naturelles sans PBO**
Pipéronyl Butoxide: Dans le cas d'un nid inatteignable pour une destruction mécanique ou par le froid, il est possible d'utiliser une bombe insecticide à longue portée « spéciale frelon ».



NIDS SECONDAIRES (MATURES)

La destruction se fait à l'aide de perches télescopiques qui injectent les produits biocides dans les nids. L'utilisation des paintballs est à proscrire en raison de la diffusion importante de biocides dans l'environnement.

- ✓ **Destruction mécanique par enveloppement ou aspiration** : utilisable pour des nids situés à moins de 5 mètres en hauteur, en prenant les précautions d'usage de protection et d'éloignement du public (cf. charte de bonnes pratiques en matière de destruction des nids – fiche technique n°2).
- ✓ **Destruction par biocides** : utiliser des pyrèthres naturels (attention, la perméthrine est à proscrire : elle a une rémanence plus longue, nécessite un décrochement des nids traités et leur élimination en tant que déchets spéciaux dans la filière ad hoc). Les pyrèthres naturels sans butoxyde de pipéronyl (PBO) sont à privilégier.
- ✓ **Gestion des nids traités** : les nids traités aux pyrèthres naturels (en particulier s'ils sont sans BPO) peuvent être laissés en place. Dans ce cas, ils doivent être identifiés comme traités.

